



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 08 décembre 2016, à 20h.**

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 35 sur 45 membres
Excusés : MM et Mmes R. Badoud, N. Beck, A. Carnal, C. Duclos, J.-J. Fasel, E. Girardin, S. Masson,
A. Owen, A. Pécoud et V. Pégaitaz.
E. Creteigny, Municipal.

1. Communications de la Présidente

La Présidente fait part aux conseillers/ères du décès de M. Gaston Grobéty, doyen du village et ancien conseiller communal. L'assemblée observe une minute de silence en son hommage.

2. PV de la séance du 27 octobre 2016

Le PV est accepté par 32 oui et 2 abstentions.

3. Budget 2017. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

**4. Préavis N° 4/2016 : Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016/2021.
Rapport de la Commission des finances et vote.**

Le Préavis est accepté par 20 oui, 9 non et 5 abstentions.

5. Nomination d'un délégué et de son suppléant pour le Conseil régional.

M. Olivier Hog est nommé délégué au Conseil régional et M. Pierre-Alain Rozetta est nommé suppléant.

6. Nomination de la Commission ad-hoc pour le préavis concernant le réaménagement de la zone d'utilité publique située sur la parcelle n° 1 (stand de tir), pour un nouveau secteur voirie et un espace jeunes.

Sont nommés à la Commission ad-hoc : MM Gil-Aurel Suter, Christophe Sudan, Sylvain Pécoud, Christophe Aviolat et Thierry Pasquier.

6 bis. Consultation des Conseillers à propos de sonneries des cloches.

La réhabilitation des sonneries entre 22h et 6h00 est acceptée par 23 oui, 5 non et 4 abstentions.

7. Communications de la Municipalité.

Durant la période du service militaire de l'employé communal, son remplacement sera assuré par M. Cédric Renaud.

On déplore deux départs de feu, un à la déchetterie et un autre dans les WC publics.

Les patrouilleuses ont constaté avec inquiétude que certains automobilistes dépassent les bus en arrêt. Elles communiquent les numéros de plaques à la police.

Suite au départ à la retraite de Mme Claire-Lyse Chabloz, la Municipalité a engagé Mme Micheline Creteigny pour assurer son remplacement aux appartements protégés.

Une récolte de déchets amianté sera organisée le 25 mars 2017. Plus d'informations disponibles au greffe.

8. Divers et propositions individuelles.

En réponse à une question posée, la Municipalité précise que 4 places de stationnement sont louées au propriétaire de la maison aux volets bleus à l'usage exclusif des parents fréquentant la crèche.

La Fondation La Garenne offrira à nouveau un pass annuel donnant libre accès au parc aux habitants de Le Vaud pour l'année 2017.

Le Vaud, le 9 décembre 2016

Pour le Conseil Communal :



Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*